

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de révision de la carte communale

Le Public est informé que, par ARRETE n° 2019-06 en date du 27 août 2019, le Maire de la commune de LOMMERANGE a ordonné la prescription d'une enquête publique sur le projet de révision de la carte communale. Cette enquête publique se déroulera pendant une période de 30 jours consécutifs :

## Vendredi 20 septembre au samedi 19 octobre 2019 inclus

Le siège de l'enquête publique sera la Mairie de LOMMERANGE, située 14 rue Maréchal Joffre.  
Monsieur Jean Michel THIRIET, demeurant 15 rue Joffre 57300 HAGONDANGE, a été désigné commissaire-enquêteur par le tribunal administratif de Strasbourg.

Le dossier est consultable :

**Sous forme « papier »** à la mairie de LOMMERANGE, aux jours et heures habituels d'ouverture, le mardi de 10h à 11h, le mercredi de 14h à 16h et le vendredi de 17h à 19h.

**Sous forme numérique**, sur le site internet de la commune, [www.lommerange.fr](http://www.lommerange.fr),

Durant l'enquête, toute personne sera admise à émettre ses observations, propositions et contre-propositions :  
Sur le registre d'enquête déposé à la mairie ;

Par courrier adressé à l'attention de M. le Commissaire-enquêteur :

- Par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de LOMMERANGE, 14 rue Maréchal Joffre 57650 LOMMERANGE
- Par courrier électronique : [lommerange@wanadoo.fr](mailto:lommerange@wanadoo.fr)
- Pendant les permanences du commissaire-enquêteur, à la mairie de LOMMERANGE :

## **Vendredi 20 et 27 septembre de 9h à 12h Samedi 12 et 19 octobre de 9h à 12h**

Les informations environnementales et l'avis de l'autorité environnementale se rapportant à l'objet de l'enquête figurent dans le dossier soumis à l'enquête publique, consultable dans les formes précisées ci-dessus.

Des informations relatives au dossier de la carte communale peuvent être demandées auprès du service d'urbanisme de Communauté d'Agglomération Porte de France Thionville :

**4 avenue Gabriel Lippman  
57970 YUTZ  
Tél : 03 82 52 65 26**

A l'issue de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- A la mairie de LOMMERANGE, durant les jours et heures d'ouverture habituels ;
- A la Communauté d'Agglomération Porte de France Thionville, durant les jours et heures d'ouverture habituels ;
- Sur le site internet [www.lommerange.fr](http://www.lommerange.fr)

Au terme de cette enquête publique, une décision favorable ou défavorable pourra être adoptée par le conseil municipal, en tant qu'autorité compétente, pour prendre la décision d'approbation du projet de révision de la carte communale.

LOMMERANGE, le 04 septembre 2019



Le Maire,  
M. René ANDRE